



Note de département

MRF | N° 2021-069

Décision du 3 août 2021

**Décision n° MRF 2021-069 du 3 août 2021
portant délégation de signature de directeur du département du Matériel Roulant
Ferroviaire (MRF), au responsable de l'entité Etudes Electriques de l'unité Etudes**

Le directeur du département MRF,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2019-45 consentie le 1^{er} octobre 2019 au directeur du département MRF par la Présidente-Directrice générale de la RATP ;

Vu l'Instruction Générale n° 502 ;

Vu la Note de Département n° 05-001

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à effet de signer, en son nom, à M. Gilles DUPUIS, responsable de l'entité Etudes Electriques de l'unité Etudes :

Les ordres de mission et notes de dépenses associées aux déplacements professionnels des agents de l'entité Etudes Electriques de l'unité Etudes, et les ordres de mission des agents du département MRF qui les accompagnent, dans le cadre des missions listées en annexe de la présente note.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles DUPUIS, responsable de l'entité Etudes Electriques de l'unité Etudes, de donner délégation à :

- M. David NANTEUIL, Responsable technique de l'unité Etudes ;
- M. Sébastien CREPLET, responsable de l'entité Contrôle Audit Qualité de l'unité Etudes ;
- M. Eric LOHIER, responsable de l'entité Etudes Mécaniques de l'unité Etudes ;



A l'effet de signer en son nom tous les actes ou documents dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

Cette décision annule et remplace la note de département N° 2020-115 du 20 octobre 2020.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait le 3 août 2021

Le directeur du département MRF

Patrice CHASSERIEAU